



Auvergne-Rhône-Alpes

Confédération Paysanne
Auvergne-Rhône-Alpes

58 rue Raulin
69007 Lyon
Tél. : 04 72 41 74 42
Port. : 07 82 23 51 67
E-mail : auvergne-rhonealpes
@confederationpaysanne.fr
www.conf-aura.fr

@ConfAURA

@ConfPaysanneAURA

Antennes Départementales

Ain

01 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 45 25 59

Allier

63 Lempdes
Tél. : 04 73 14 14 11

Ardèche

07 Privas
Tél. : 04 75 64 49 93

Cantal

15 Aurillac
Tél. : 04 71 43 30 50

Drôme

26 Crest
Tél. : 04 75 25 21 72

Isère

38 Grenoble
Tél. : 04 76 09 26 05

Loire

42 Chamboeuf
Tél. : 04 77 26 51 95

Haute-Loire

43 Le Puy-en-Velay
Tél. : 04 71 04 26 78

Puy-de-Dôme

63 Lempdes
Tél. : 04 73 14 14 11

Rhône

69 Lyon
Tél. : 04 78 38 33 97

Savoie

73 Saint-Baldoph
Tél. : 04 79 60 49 14

Haute-Savoie

74 Annecy
Tél. : 04 50 88 18 47



Confédération paysanne
de l'Ardèche

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Prives , le 14 mai 2020

Objet : Lutte contre la Flavescence dorée en Auvergne-Rhône-Alpes.

Madame, Monsieur,

Malgré la crise du Covid-19 en cours, nos vignes continuent de pousser. Cependant, nous constatons que les viticulteur.trice.s et vigneron.ne.s de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sont attaqués de plein fouet par la flavescence dorée.

Nous sommes conscients que ce n'est pas une nouveauté pour vous, sauf qu'avec la crise actuelle, il devient urgent de repenser la solidité agronomique et financière de nos vignes. Nous ne pouvons pas continuer de traiter puis d'arracher et enfin de replanter des vignes tous les ans. **Nous considérons donc qu'il est donc essentiel que collectivement nous prenions en main la lutte contre la flavescence dorée à la racine. Cela n'est possible que d'une seule façon : la généralisation du traitement des plants à l'eau chaude.**

Nous connaissons pertinemment les réticences des pépiniéristes et d'une certaine partie de la filière car le coût est plus important. Sauf qu'aujourd'hui, nous voyons bien que nous n'avons plus le choix. **Nous demandons donc que l'ensemble de la filière viticole de notre Région s'impose le traitement des plants à l'eau chaude. Pour cela, nous insistons auprès de tous les acteurs professionnels et politiques pour que cette transition soit possible, accompagnée et structurée.**

Il est hors de question de laisser les pépiniéristes se débrouiller seuls (dans le Sud-Ouest, ils sont accompagnés et soutenus par la Région) tout comme il est indispensable de solliciter l'aide des appellations (Cornas, Clairette de Die) ayant déjà mis en place ces procédures. D'ailleurs, la Bourgogne s'est également engagée dans cette voie avec une diminution de la pression sanitaire.

Nous vous demandons donc de bien vouloir appuyer notre demande pour faire de la région Auvergne-Rhône-Alpes une région pilote dans la lutte contre la flavescence dorée en imposant le traitement à l'eau chaude pour tous les plants de vigne.

Par ce courrier, nous souhaitons vous alerter et solliciter une rencontre de l'ensemble de la filière pour aboutir à un objectif qui nous paraît simple et de bon sens : protéger les viticulteur.trice.s, les vigneron.ne.s et la vigne.

Nous croyons sincèrement à une évolution des pratiques et nous nous appliquerons à pousser en ce sens dans toutes les instances où nous pouvons le faire.

Nous trouvons que l'éradication des cicadelles est illusoire: nous ne pourrons jamais tout tuer, surtout que l'on sait aujourd'hui qu'il n'y a pas que le scaphoïdeus qui est porteur et transmetteur de la flavescence dorée. Nous sommes prêt à réfléchir à d'autres moyens de lutte tel que l'incitation des vignerons à des prospections volontaires et précoces (dès le mois de juillet) et arrachage de toutes souches présentant des symptômes douteux. Nous sommes à votre disposition pour aborder le sujet et agir collectivement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, Madame, Monsieur de bien vouloir recevoir nos sentiments les meilleurs.

Pierre-Yves Maret, Carole Pouzard et Thomas Méry,
porte-parole de la Confédération paysanne Ardèche

Hélène Thibon,
représentante CROPSAV-viticulture pour la Confédération Paysanne Auvergne-Rhône-Alpes